

L'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES :

un processus objectif, attentif et multi-partenarial



DEMANDES DES PARENTS

Les parents font une demande d'inscription via le guichet unique. Les besoins exprimés (jours, heures, crèches souhaitées,...) sont recensés dans un dossier de demande de place en crèche.

Dossier 1

du lun. au ven. de 8h30 à 18h30

Dossier 2

lun. mar. jeu. ven. de 9h30 à 17h

Dossier 3

mar. jeu. de 8h30 à 18h30

Certains dossiers nécessitent des informations complémentaires. Les parents peuvent donc être rappelés pour donner de plus amples informations. Cet appel ne vaut pas attribution de place.

PLACES DISPONIBLES

Chaque crèche établit la liste des places disponibles selon les critères suivants :

Horaires de la crèche

Nombre de places libres

Équilibre des tranches d'âge

Mixité sociale

Taux d'encadrement

SITUATIONS PRIORISÉES

La Ville de Nantes favorise la mixité sociale, l'inclusion handicap et la prévention. Elle porte une attention particulière aux :

enfants orientés par le pôle santé

familles aux ressources modestes

familles monoparentales

demandes permettant aux parents d'accéder à un emploi ou à une formation d'insertion professionnelle

fratries (pour un accueil simultané de 6 mois minimum)

grossesses multiples

parents mineurs le 1^{er} jour du contrat d'accueil de l'enfant

LA COMMISSION MUNICIPALE D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHES

La commission d'attribution se réunit quatre fois dans l'année pour échanger et valider les listes d'attribution.

Responsable du service accueil petite enfance

Responsables du territoire

Élue déléguée à la petite enfance

Responsable secteur accueil admission

2 élus de la majorité

Chaque dossier est traité de manière anonyme

Directrice petite enfance

Responsables des crèches

Animatrices des relais petite enfance

Médecin du pôle santé de la petite enfance

2 élus de l'opposition

SON RÔLE

Veille à assurer une équité de traitement des demandes et échange sur les situations prioritaires pour s'assurer que des solutions pérennes ou d'urgence ont été trouvées.

Études des listes d'attribution. Chaque dossier est anonymisé et **argumenté**.

Certains dossiers nécessitent **des arbitrages** en séance ou de nouveaux échanges avec les crèches associatives pour trouver une solution d'accueil.

LE SAVIEZ-VOUS ?

*Certaines crèches associatives appliquent des critères spécifiques comme les horaires atypiques et le bilinguisme par exemple.

** Maintien de la demande de place ou recherche d'un autre mode d'accueil. Les professionnels du relais petite enfance sont à votre écoute pour vous accompagner dans la recherche d'une solution d'accueil pour votre enfant.